

# Compte-rendu du CHSCT 93 extraordinaire FSU

—  
jeudi 7 mai 2020



- I) Déclaration liminaire intersyndicale : FSU – CGT – SUD – FO
- II) Compte-rendu de la séance
- III) Avis votés en séance

## I) Déclaration liminaire intersyndicale : FSU – CGT – SUD – FO

Les organisations syndicales représentées au CHSCT départemental de la Seine-Saint-Denis ont pris connaissance des différentes annonces et des différents documents produits par le ministère. Le plan de déconfinement présenté par le Premier ministre le 28 avril confirme les dernières annonces de J.M. Blanquer : une reprise par niveaux scolaires en commençant par les plus jeunes, mettant de côté la notion même de priorité sociale, et libérant les familles pour la reprise du travail. Bien évidemment, comme beaucoup d'agent.es de l'Éducation nationale, nous voulons aider nos élèves en grande difficulté, voire en danger, mais pas au prix d'une mise en péril sanitaire pour nous-mêmes, les élèves et leurs familles. Il faut réfléchir à la prise en charge prioritaire des plus fragiles mais avec comme condition absolue la protection sanitaire. Aujourd'hui, aucun de ces deux points n'est prévu par le gouvernement. Dans ces conditions, il est hors de question de mettre en danger les personnels, les élèves et leurs familles !

Ce constat est partagé par de nombreuses familles. En effet, dans un article paru mardi 5 mai dans le journal *Le Parisien*, 74,5 % des parents du 93 s'opposent au retour en classe de leur enfant et seuls 25 % d'entre eux envisagent de le faire. Et nous doutons, comme le déclaraient les autorités rectorales hier, que les parents soient rassurés par la lecture du protocole sanitaire définitif rendu public il y a 2 jours. Beaucoup de questions restent en effet en suspens : qui fournira les masques aux personnels et aux élèves ? Devront-ils les acheter dans le commerce ? *Quid* des tests de dépistage ? Les équipes d'agents seront-elles renforcées par les collectivités territoriales pour assurer un nettoyage et une désinfection quotidiens ? Les équipes enseignantes et éducatives seront-elles renforcées par des personnels médico-sociaux, des psychologues afin d'accueillir des élèves qui ont vécu deux mois dans des conditions exceptionnelles et anxiogènes, des enfants et des personnels ayant vécu des deuils dans leur entourage ?

Pour les organisations syndicales, aucun retour à l'école n'est envisageable, ni le 11 mai, ni le 18 mai, ni après... sans garanties sanitaires. L'Éducation nationale ne doit pas prendre de risques avec la santé et la vie des personnels, des élèves et des familles de Seine-Saint-Denis. Elle doit soumettre le déconfinement à la possibilité de tester systématiquement les adultes et les élèves au-delà des personnes présentant des symptômes. Les organisations syndicales rappellent le vœu commun voté au CTA du 21 avril : « *Pour les élu-e-s du CTA, il est hors de question d'envisager une réouverture des établissements le 11 mai alors que les conditions sanitaires ne sont pas réunies et que nous savons aujourd'hui, comme le confirme l'ordre des médecins, qu'elles ne le seront pas. Pour nos organisations, aucune réouverture des établissements n'est*

*envisageable sans que soit organisé préalablement le dépistage systématique et généralisé des personnels et des élèves, les conditions d'application des gestes barrière, la distribution de masques, en respect de l'avis présenté au CHSCT-M d'autant plus dans notre académie, faisant partie des zones les plus touchées.* » Les organisations syndicales appelleront les personnels convoqué.e.s par leur hiérarchie à exercer leur droit de retrait partout où les mesures d'hygiène (matériels certifiés, nettoyage et désinfection des locaux et du matériel...) et les protocoles sanitaires ne seront pas respectés. Par ailleurs, nous rappelons que les fédérations syndicales ont posé un préavis de grève couvrant toute la période.

Pour nos organisations syndicales, l'Éducation nationale dans notre département ne doit pas précipiter un retour en classe, jugé dangereux par les scientifiques (avis du conseil scientifique et de l'INSERM). Au contraire, elle doit œuvrer à l'accompagnement social des familles en difficultés en réfléchissant à des mesures d'aides financières et en particulier alimentaires. Ensuite, elle doit s'engager dès maintenant à des moyens supplémentaires pour l'éducation pour la rentrée de septembre en renonçant à toutes les fermetures de classe prévues dans le département et en créant les postes nécessaires à une baisse significative des effectifs. D'un point de vue pédagogique, nos élèves vont avoir besoin de mieux d'école avec des conditions qui pourront favoriser le retour aux apprentissages pour toutes.

La réouverture précipitée des écoles et des établissements scolaires est une pseudo-réponse hypocrite et cynique à l'accroissement des inégalités sociales dues au confinement. Chacun.e sait que l'objectif du gouvernement est d'abord de renvoyer les parents au travail.

Or, il n'y a pas eu de réponses aux avis du CHS-CTM, le matériel ne sera pas effectivement livré sur les écoles lundi 11 mai : il ne peut y avoir de rentrée. Les syndicats ont déposé des alertes. Le protocole sanitaire n'est qu'un bricolage pour que l'État se dédouane de ses responsabilités sur les élus locaux, les directeurs d'école et sur les parents d'élèves. Les OS refusent le fait qu'un protocole soit un prétexte pour l'employeur pour ne plus respecter ses obligations de moyens et de résultats, pour protéger les personnels. Tout comme le protocole du moment – mi-mars – a été un moyen pour la hiérarchie de ne pas reconnaître le droit de retrait au lycée Blaise Cendrars de Sevran et au collège Paul Eluard de Montreuil, et ce, en toute illégalité, au mépris des procédures.

Pour nos organisations syndicales, la réponse de l'Éducation nationale doit être sociale et humaine en améliorant aujourd'hui le quotidien des élèves et en préparant un retour des élèves dans les apprentissages en septembre avec de meilleures conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves. Il doit y avoir immédiatement toutes les ouvertures de classes et de postes nécessaires.

## **II) Compte-rendu de la séance**

Le CHSCTD s'est tenu en visioconférence réunissant les représentants de la DSDEN et les représentants des organisations syndicales élues (FSU, CGT, SUD, FO).

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue.

Un certain nombre d'avis ont été proposés au vote par différentes organisations syndicales. Ensuite, le DASEN adjoint, le médecin conseiller-technique et le proviseur vie scolaire répondent aux questions des organisations syndicales.

**À la question : Quelle planification pour la réalisation du plan de prévention sanitaire COVID-19 de l'école, de l'établissement, du service ? Par qui ? Avec quelles procédures de contrôle ? Avec quelles procédures d'alerte en cas de non-application ou d'impossibilité d'application ?**

Un protocole national a été validé par les instances ministérielles, il a été conçu en partenariat avec l'entreprise *Veritas*. Il doit être déployé dans les écoles, collèges, lycées en lien avec la communauté de rattachement. En fonction de son « *applicabilité* » comme il le précise en p. 10.

**Quelle articulation avec le DUERP ? Il faudrait prévoir des CHS/CA/conseil d'école dans chaque établissement ou école avant leur ré ouverture avec rédaction du DUERP.**

Le DUERP est un document nécessaire, des pages spécifiques « COVID-19 » peuvent y être attachées, des pages du protocole sanitaire. L'EN, Le chef d'établissement peut réunir ces instances au moment de la reprise en distanciel.

**Quelles sont les actions de prévention prévues par notre employeur pour protéger la santé des personnels ?**

Nous rappelons l'état de la médecine scolaire dans le département alors que la médecine scolaire doit accompagner cette reprise quand elle aura lieu ; certaines communes n'ont pas de médecine scolaire, des postes d'infirmière ne sont pas totalement pourvus.

Il nous est précisé que tous les médecins sont mobilisés ; le médecin conseiller technique dit qu'un document est en train d'être finalisé pour être mis en ligne pour répondre au maximum aux besoins et questions. Les médecins seront en relation avec les infirmières.

Le médecin conseiller technique évoque les établissements scolaires comme étant des milieux saturés de virus par rapport à d'autres lieux. D'autres virus circulent habituellement dans les établissements scolaires ...

Le nombre de médecins scolaires est de 19 et les infirmières 260 dans le département alors que rien que dans le premier degré il y a 190 000 élèves !

**Qu'est-il envisagé pour les élèves et personnels qui ont dû faire face à une crise sans précédent avec toutes les angoisses développées pendant cette période (parents malades, décès, violence intra familiale...)?**

Les personnels en situation de fragilité ou atteint du COVID-19 sont accompagnés. Il existe un protocole. Les élèves quant à eux sont suivis par la mission vie scolaire et, dans les cas le nécessitant, en travaillant avec la protection de l'enfance, le parquet, la police pour traiter les urgences. Les médecins scolaires, les infirmières et le médecin conseiller technique travaillent avec les directeurs d'école. Si un problème grave, une cellule de crise a été formée, pilotée par M. Brouzes et Mme Tabarin. Enfin, les Rased sont intervenants pour le suivi psychologique. Les organisations syndicales remarquent que le manque de moyens humains (Rased, médecins scolaires ...) posent question et qu'à un moment donné l'enseignant se retrouvera bien seul face aux difficultés.

**Connaît-on le nombre de décès d'enseignants, parents d'élèves, des personnels non enseignants ?**

Dans notre académie, 3 personnels de l'EN dans le 93, 11 parents d'élèves mais toutes les données ne sont pas remontées et aucune indication pour les collectivités territoriales.

**Des tests épidémiologique seront-ils prêts et faits ?**

Aucun test n'est prévu pour les personnels, ils seront faits dans le cadre de ce qui est prévu à l'échelle nationale, en cas de soupçon de maladie. L'EN n'est pas pilote de la campagne de tests épidémiologiques et ne connaît pas à cette heure le protocole.

**Un protocole sanitaire ainsi que des affichages à destination des parents et des élèves seront-ils mis à la disposition des directions d'école, des chefs d'établissement ?**

Oui, des affichettes ont déjà été transmises.

**L'État est-il en mesure de fournir des masques pour tous les personnels qu'il emploie ainsi que pour les élèves en collèges et lycées dès la reprise ?**

Il est affirmé que ces masques sont en cours d'acheminement vers les circonscriptions qui les redistribuent, d'abord des masques jetables puis lavables... De nombreuses questions sont posées à ce sujet sans qu'aucune réponse ne soit apportée : Comment venir vers les établissements scolaires avec les transports en commun si on n'a pas de masque ? Comment les

livrer à temps alors que s'enchaînent jours fériés et week-end ? A-t-on le nombre de masques fournis ? Y en aura-t-il en plus si certains sont souillés puisqu'il en faut 2 par jour ? Y en aura-t-il pour les élèves dont les familles ne peuvent les acheter puisque selon le protocole les élèves doivent en porter (p.7 du protocole) ?

**Quelles sont les références de ces masques ?** EN14683 pour les masques chirurgicaux, on ne sait pas pour les masques lavables.

**Les enseignants dont certains effectuent des trajets très longs, pourront-ils bénéficier d'une ASA s'ils craignent de reprendre les transports en commun ?**

Réponse : des enseignants pourront continuer de travailler en distanciel s'ils sont fragiles, s'ils viennent de trop loin, s'ils doivent garder leur enfant, s'ils sont en contact avec une personne fragile.

**Du savon, des essuie-mains à usage unique, du gel hydroalcoolique seront-ils livrés en quantité suffisante dans les établissements ?**

Ce sont les collectivités territoriales qui les fournissent : 100 ml de gel par semaine par enseignant... en cours d'acheminement ! Il est bien précisé par les représentants de la DSDEN que s'il n'y a pas de masque, il est impossible de reprendre le travail car le protocole n'est pas appliqué donc pas d'accueil des élèves. Il faut que ce protocole soit appliqué rigoureusement. Des instances (CHS, CA) qui d'ailleurs peuvent se réunir en distanciel doivent pouvoir le vérifier.

**Si la prise de repas dans les locaux de la cantine n'est pas possible pour raisons sanitaires, il est recommandé de laisser les élèves en classe pour manger et éviter ainsi les déplacements mais il est demandé en même temps aux élèves de se laver les mains avant et après le repas, cela nécessite deux aller-retours aux toilettes. Qui va apporter les plateaux repas ? Qui va surveiller les élèves ?**

Les collectivités locales répondent de plusieurs manières : certaines serviront des plateaux repas apportés par le personnel de service, d'autres le feront dans les locaux de la cantine mais avec des horaires décalés. La surveillance sera habituelle.

**Quelle organisation pour la sécurisation du stockage et de l'élimination des déchets notamment des masques ?**

Sacs poubelles fermés.

**Quelles adaptations des exercices de mise en sécurité, PPMS ?**

S'il s'agit d'un PPMS intrusion, le confinement aura lieu dans le même lieu que les cours, les mesures de distanciation pourront être respectées : élèves sous les tables...

**La crise sanitaire et la canicule**

La classe doit être aérée, il y a peu d'élèves prévus par classe, les fenêtres seront ouvertes. S'il y a une VMC, elle doit être révisée notamment les filtres selon le protocole de l'entreprise prestataire. Pas de désinfection si école pas fréquentée dans les 5 derniers jours, simple nettoyage. Les écoles ayant des fenêtres qui ne s'ouvrent pas ne reprendront pas.

**La reprise des transports ne sera que partielle (annonce). Le temps d'attente risque d'être plus long car la saturation sera vite atteinte. Comment gérer le retard potentiel des élèves (lycée) en respectant le protocole ?**

La rentrée des lycées n'est pas immédiate.

**Comment les enseignants pourront-ils à la fois être en présentiel et en enseignement à distance qui accroît la charge de travail (les EDT sont liés à nos statuts et doivent être respectés) ?**

Présentiel et distanciel sont deux choses différentes. Les enseignants en présentiel ne feront pas de distanciel et *vice versa*.

**Qui va surveiller les élèves pendant qu'un enseignant change de classe pour aller trouver d'autres élèves puisqu'il est recommandé que ce soit les enseignants qui bougent et pas les élèves ?**

La vie scolaire organisera la surveillance lorsque les enseignants bougeront.

**Les ASA pour garder des enfants malades et pour tous les personnels fragiles seront-elles reconduites ? Comment seront traités les personnels de l'éducation nationale qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école ou si l'école de leur enfant ne le reprend pas ? Bénéficieront-ils d'ASA ? Par quels moyens allez-vous informer de façon officielle les IEN et chefs d'établissements des procédures liées à ces ASA et quand ?**

Les ASA seront exceptionnellement reconduites jusque fin mai.

**Qui choisira quels enfants reprennent ou pas quand il y en a trop ?**

IEN, les collectivités locales en privilégiant les fratries.

**Comment l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise va-t-il se passer le 11 mai ?**

Quand il y aura plus d'écoles ouvertes, il ne sera plus nécessaire d'avoir des écoles dédiées.

**Comment accueillir un élève à besoin éducatif ou en situation de handicap avec ou sans AESH ? Comment maintenir la distanciation physique ?**

La question du handicap nécessite une gestion individualisée. Quand un enfant doit être scolarisé, il faut une réflexion avec tous les intervenants dans le cadre du protocole. Quand il n'y a pas d'enfant, les AESH n'ont pas à venir à l'école pour que soit marquée leur présence ou pour faire des tâches qui ne correspondent pas à leur mission. Mais ils peuvent être appelés pour s'occuper d'un autre enfant.

**Comment soigner un élève en respectant la distanciation physique ?**

Un protocole va être défini au fur et à mesure pour les infirmières. Si c'est grave : appel au 15.

- **Situations d'établissements**

Un certain nombre de situations sont signalées au Directeur académique adjoint par les organisations syndicales : des IEN de circonscription faisant pression sur les enseignants pour une reprise, des mails, injonctions de certains chefs d'établissement aux AED ou enseignants, des chefs d'établissement mettant en place un protocole local et achetant le matériel sur fonds propre.

### **FSU**

Certain.e.s chef.fe.s d'établissement, qui goûtent d'ordinaire assez peu les réunions plénières ou les instances représentatives (CHS, CA), font mine de les (re)découvrir pour anticiper la réouverture et définir les conditions sanitaires de rentrée. Ce n'est pas à un conseil d'administration de définir les conditions sanitaires de rentrée : il n'en a ni la compétence légale, ni la compétence technique. En revanche, comme pour la CHS si elle est réunie, il s'agit pour les personnels de pointer les dangers ou manquements pour les dénoncer.

- **CLG Georges Politzer (La Courneuve)** : le CE demande aux collègues de prendre contact avec les familles pour les sonder : quels parents sont prêts à envoyer leurs enfants au collège ? Ce n'est pas aux collègues d'assumer cette responsabilité (cf. *Protocole* p.9 : « *La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé [...].* »)

- **CLG Joliot-Curie (Stains)** : Sondage envoyé aux collègues avec demande urgente de réponse : qui est apte ? inapte ? Les collègues ont fait un courrier de réponse dont voici un extrait :

*« Après nous être réuni·e·s à distance, nous sommes de nombreux·ses collègues à ne pas être en mesure d'estimer individuellement la possibilité de la réouverture de nos classes le 18 mai.*

*Avant de nous prononcer sur une quelconque reprise, nous avons en effet besoin que des garanties nous soient données sur les conditions sanitaires d'un retour en classe : possibilité d'être testé·e, octroi de masques et de gants en nombre suffisant ou encore désinfection régulière des locaux. Nous déclarer « apte » ou « inapte » reviendrait en l'état à assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas directement. Déclarer notre inaptitude reviendrait enfin à divulguer une information qui relève du secret médical. De ce point de vue, réaliser un fichier recensant nos états de santé et/ou nos situations individuelles ne nous semble pas souhaitable, même si nous avons l'assurance que ce sondage ne visait qu'à pouvoir anticiper la potentielle reprise des cours en classe.*

*D'autre part, nous souhaiterions être tenu·e·s le plus possible informé·e·s de l'évolution de la situation du collège et des conditions de sa réouverture, notamment sur les différents points abordés lors du dernier Conseil Pédagogique : trajets des personnels et élèves en transports en commun, organisation de la formation aux gestes barrières, possibilité d'un accompagnement psychologique pour les élèves à leur retour dans l'établissement et traitement des situations de détresse alimentaire connues. »*

• **LPO Lucie Aubrac (Pantin)** : le CE demande aux enseignant.e.s de fournir une liste d'élèves qui auraient besoin de revenir. Ex. : Tale STI2D → ceux.celles qui n'ont pas de connexion et les réinscriptions sont déjà prévues.

• **CLG international (Noisy-le-Grand)** : le CE estime que tout est prêt ! Commandes de matériel de protection sur les fonds propres de l'établissement : masques / gel + groupes de 8 à 10 élèves par classe. Les élu.e.s au CA sont chargé.e.s de faire une enquête auprès des collègues ! Aptes ou pas ? Ce n'est pas le rôle des élu.e.s représentant.e.s des personnels de faire ce type de sondage et aux personnels de définir individuellement s'ils.elles peuvent revenir en cours au travers de ce type de sondage. Le CE réunit la commission sur les fonds sociaux mais refuse de réunir une CHS afin qu'elle puisse donner son avis sur les conditions de reprise.

• **CLG Pablo Neruda (Gagny)** : le CE a organisé une CHS et s'en sert pour valider un protocole interne à l'établissement tout en reconnaissant que la tâche n'est pas aisée puisqu'il n'y a que 4 agent.e.s ATTEE !

• **CLG Louise Michel (Clichy-sous-Bois)** : le CE demande aux collègues de faire des cours dès 8h30 et prépare la reprise à partir du 18 mai !

• **CLG Romain Rolland (Clichy-sous-Bois)** : Co-construction avec les équipes d'un protocole sanitaire d'accueil : il ne peut y avoir de protocole local, les instances doivent uniquement donner un avis sur les conditions de reprise.

• **CLG Pablo Picasso (Montfermeil)** : Présence sur place des AED « volontaires » pour appeler les élèves alors que cela peut parfaitement se faire à distance. Pb : collègues qui ont usé leur forfait (données) + mal de dos (troubles // télétravail).

• **LYC André Voillaume (Aulnay-sous-Bois)** : réouverture conditionnée au nombre d'agent.e.s volontaires + commande de 20 000 € (!) sur les fonds propres de l'établissement (demande d'aide transmise à la Région) pour du matériel de protection : masques, gel.

→ Certains chef.fe.s d'établissement ont sans doute voulu se conformer au *mail* envoyé par la DSDEN demandant une estimation de la présence des personnels de l'Éducation

nationale au sein des établissements durant la semaine du 11 au 15 mai et plus globalement pour chaque jour de la semaine prochaine une estimation de la présence de quatre types de personnels (direction, administratifs, vie scolaire et enseignants).

### **III) Avis votés en séance**

#### **AVIS 1 – FSU :**

Le CHSCTD considérant le niveau préoccupant de l'épidémie de COVID-19 dans l'académie et particulièrement en Seine-Saint-Denis, classée intégralement en zone rouge, et l'arrivée tardive d'un protocole ne prenant pas en compte tous les risques spécifiques du département, notamment la question des transports, estime qu'une reprise de l'activité en présentiel des services administratifs et de l'accueil des élèves dans les écoles, hors accueil des enfants des personnels soignants, n'est ni possible ni souhaitable à la date du 11 ou même du 14 mai. Il demande pour le département de Seine-Saint-Denis que cette date soit repoussée.

7 POUR : unanimité

#### **AVIS 2 – FSU :**

Le CHSCTD considère que les transports de la région Île-de-France peuvent, en cas de saturation, présenter un danger grave et imminent pour la santé des personnels qui se rendent au travail et dont certains ont des temps de trajet très long. Il demande à notre administration de considérer comme justifiés les retards ou les absences des personnels qui, ne disposant d'aucune alternative, et se trouvant dans une telle situation, ont dû renoncer à effectuer une mission en présentiel.

7 POUR : unanimité

#### **AVIS 3 – FSU :**

Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants des personnels au CHSCTD demandent à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- \* pour les personnels en possession d'un certificat médical déconseillant une reprise du travail sur site, le bénéfice d'ASA ou de travail à distance lorsque c'est possible ;
- \* pour les personnels qui vivent avec des personnes vulnérables, y compris une femme enceinte, le bénéfice d'ASA ou de travail à distance lorsque c'est possible ;
- \* pour les personnels de l'Éducation nationale avec enfants qui ne seraient pas accueillis dans leur école, le bénéfice d'ASA pour la garde d'enfant(s) ;

7 POUR : unanimité

#### **AVIS 4 – FSU :**

Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants des personnels au CHSCTD demandent à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- \* pour les personnels ayant exercé en présentiel pendant le confinement, une attestation de l'employeur permettant une traçabilité pour un suivi éventuel par la médecine de prévention ;
- \* pour les personnels ayant contracté la maladie suite à leur exercice pendant le confinement ou après, la reconnaissance en accident imputable au service.

7 POUR : unanimité

#### **AVIS 5 – FSU :**

Le CHSCTD demande qu'aucun personnel ne soit lésé par le confinement dans leur déroulement de carrière. On ne peut priver de titularisation (stagiaires), reconduction (contractuels) ou avancement (titulaires) uniquement sous prétexte de l'interruption des cours en présentiel.

7 POUR : unanimité

#### **AVIS 6 – FSU :**

Considérant la mise en place du travail à distance, à titre exceptionnel, sans demande de volontariat, dans le cadre du confinement, le CHSCT demande la prise en charge des frais et des équipements par notre employeur.

4 POUR : FSU CGT / 3 CONTRE : SUD et FO

#### **AVIS 7 – FSU :**

Les représentants du CHSCTD considèrent que la poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel et le maintien de l'enseignement à distance est impossible et ne peut être exigée. Le CHSCTD met en garde contre le risque d'épuisement professionnel qui en résulte et demande à l'administration de clarifier la charge de travail des personnels par des ordres de mission clairs, compatible avec leur statut.

4 POUR : FSU CGT / CONTRE : SUD et FO

#### **AVIS 8 – FSU :**

En l'absence de réponse du ministre sur le classement du COVID-19 comme maladie professionnelle, le CHSCTD demande néanmoins que les arrêts maladie de personnels ne soient pas décomptés en congés de maladie ordinaire.

4 POUR : FSU et CGT / 1 ABSTENTION : SUD / 2 CONTRE : FO

#### **AVIS 9 – FSU :**

Le CHSCTD demande que les organisations de reprises dans le 1er degré soient explicitées par écrit aux équipes pédagogiques par les DASEN et /ou les IEN de chaque circonscription.

4 POUR : FSU et CGT / 1 ABSTENTION : SUD / 2 CONTRE : FO

#### **AVIS 10 – FSU :**

La situation d'urgence sanitaire créée par l'épidémie de COVID-19 a rendu indispensable une mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels des établissements.

\* Il doit être rappelé aux chefs d'établissements, IEN et chefs de service que l'article R4121-2 du code du travail (applicable à la fonction publique en vertu de l'article 3 du décret n° 82-453) ordonne que les documents uniques d'évaluation des risques doivent être mis à jour « *lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie* ».

\* Il est donc indispensable que les établissements (et chaque service) procèdent à cette mise à jour, pour prendre en compte les risques professionnels engendrés par l'épidémie en cours, notamment :

- tous les risques sanitaires concernant la diffusion du virus COVID-19 ;
- les risques liés aux mesures de protection (risques chimiques dus à la sur-utilisation du gel hydroalcoolique, port du masque sur longue durée, mauvaise utilisation du masque, etc.) ;
- les risques psycho-sociaux reliés au travail à distance ;
- les conditions de travail à distance dans les logements pas adaptés ;
- le manque de formation ou d'outils adaptés pour le travail à distance ;



- la peur de contaminer les collègues en venant sur place ;
- la peur d'utiliser les transports en commun.

7 POUR : unanimité

**AVIS 11 – FSU :**

Le CHSCTD constate l'incohérence du protocole sanitaire qui veut imposer le respect des distances de sécurité et tolère l'effectif de 16 personnes dans une classe de 50 m2. Il demande que les effectifs soient adaptés aux contraintes des locaux scolaires et que l'expertise de l'enseignant et de l'équipe pédagogique soit respectée.

5 POUR : FSU, CGT et SUD / 2 ABSTENTIONS : FO

**AVIS 12 – FSU :**

Le CHSCTD demande que toute réouverture d'école après le 11 mai soit conditionnée à la mise en place effective et complète du protocole sanitaire national. La réouverture de chaque école, établissement scolaire ou service sera conditionnée à la consultation du représentant de l'IA, l'assistant-e de prévention, du conseil d'école, du maire de la commune qui devront rendre un avis favorable.

Avant tout retour des personnels dans les EPLE du second degré, une CHS d'établissement devra être réunie ainsi qu'un conseil d'administration afin de délibérer, émettre un avis sur les conditions de reprise.

5 POUR : FSU, CGT et SUD / 2 CONTRE : FO

**AVIS 13 – FSU :**

Le CHSCT demande que tous les EPLE s'équipent de thermomètres mesureurs infrarouge de température à distance permettant la prise de température à distance de tous les usagers et personnels afin de pouvoir faire face aux menaces épidémiologiques présentes et à venir.

5 POUR : FSU, CGT et SUD / 2 CONTRE : FO